Article 1 : Société organisatrice

Le jeu concours est organisé par la société **KCIOP, organisatrice de La Grande Odyssée Savoie Mont Blanc,** dont le siège se trouve au 85, rue Etienne Marcel, 93100 Montreuil.
Le jeu concours est dénommé : **Jeu Concours Euro NordicWalkin'Vercors 2021.**
Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu, gratuit sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne majeure résidant en France.
La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.
Sont exclus de toute participation au présent jeu et de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la société et des partenaires, y compris leurs familles et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).
Les personnes n'ayant pas justifiées de leurs coordonnées et identité complète ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrement et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.
La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, en toutes ces stipulations des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonne conduite) ainsi que des lois et règlements applicables au jeu en vigueur en France.
La participation au présent jeu implique une attitude loyale, responsable et digne impliquant notamment le respect des règles du présent règlement et des droits des autres participants.
Le non-respect dudit règlement entraine l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification.

Article 3 : Diffusion

Le jeu est proposé via la newsletter « Jeu concours, des dossards à gagner ! » envoyée le 28 juillet 2021 par l'expéditeur audrey@kciop.fr – Audrey de La Grande Odyssée Savoie Mont Blanc.

Article 4 : Date

Le jeu concours se **déroule du 28 juillet 2021 au 8 août 2021 inclus.**
La société organisatrice KCIOP, se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler cette opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne serait pas engagée de ce fait.

Article 5 : Modalité de participation

Pour participer il suffit de :

- Répondre à toutes les questions du formulaire suivant : https://cutt.ly/4QittFS

Article 6 : Sélection du/des gagnant(s)
Le tirage au **sort** sera effectué le lundi 9 août 2021 par l'organisateur du jeu pour désigner **un gagnant** parmi tous les participants inscrits.
Dans le cas où le bulletin serait considéré comme nul, il sera immédiatement procédé à un autre tirage au sort et ainsi de suite jusqu'à la désignation du bulletin gagnant.

Les bulletins de participation ne seront pas pris en compte s'ils sont modifiés, déchirés, raturés, illisibles, incomplets, contrefaits ou altérés de quelques façons que ce soit ou s'ils ont été obtenus autrement que conformément au présent règlement.
La date et l'heure du tirage au sort pourront notamment être décalées par l'organisateur.

Article 7 : Dotation
Mise en jeu de 20 lots pour participer à l'Euro NordicWalkin'Vercors 2021. Chaque lot comprend :
Pour tout achat de :

- Un Pass Euro NordicWalkin'Vercors
- Un dossard pour un parcours au choix parmi les Marches du dimanche.

Cette dotation est valable pour vingt personnes, pour la 9e édition de l'Euro NordicWalkin'Vercors, du 27 au 29 août 2021. Vingt gagnants.

Le lot ne peut être échangé ni remboursé.

Article 8 : Remise
Le(s) gagnant(s) sera/seront tiré(s) au sort parmi les participants ayant rempli tous les critères de participation et ayant répondu correctement aux questions du jeu.
Le(s) gagnant(s) sera/seront contacté(s) par l'organisateur du jeu par téléphone, par courrier papier ou par courrier électronique, et recevra/recevront les instructions pour la réservation/récupération de la dotation.

Une seule participation par personne via tous les moyens de participation est admise pendant toute la durée du jeu concours.

En cas de victoire d'une personne déjà inscrite à l'évènement, cette dernière n'obtiendra pas remboursement de son inscription.

Le lot n'est ni cessible, ni échangeable, ni remboursable.
Toute fraude, détournement ou abus entraînera la disqualification du joueur et la remise en jeu du prix éventuellement attribué.

Article 9 : Autorisation de diffusion de(s) gagnant(s)
Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'organisateur, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que le prix gagné.

<u>Article 10</u> : Données

En fournissant votre nom, prénom, date de naissance, adresse postale et adresse e-mail, vous acceptez de recevoir la newsletter de KCIOP. De plus, vous acceptez le stockage de vos informations dans les bases de données KCIOP.

Vous pourrez vous désabonner à n'importe quel moment en cliquant sur les liens de désabonnement situés en bas des emails.

<u>Article 11</u> : Acceptation du règlement

La participation au jeu concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.